Inscription au recrutement en tant que conducteur de véhicule automobile, motocycliste ou conducteur de tracteur

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé**

Band (Jahr): **11 (1949)**

Heft 11

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pétrole ou diesel?

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 29 octobre 1949 sous le titre ci-dessus vous publiez un article sous ma signature.

Vous avez eu la bonne idée de compléter ce texte par 4 clichés. Je vous serais reconnaissant en pareil cas de bien vouloir mentionner que les clichés et les légendes des clichés sont le fait de la rédaction et non pas de l'auteur de l'article.

En effet, je ne suis pas d'accord avec les légendes soit:

Carburateur à benzine sans dispositif de réchauffage. Il faut remplacer le terme allemand de benzine par le terme français essence.

Carburateur à essence transformé. Cette transformation du carburateur en usage pour utiliser du white spirit est malheureusement fréquente: l'air est réchauffé avant le carburateur et le carburateur est plus ou moins chaud, carbure plus ou moins riche. D'autre part, on aggrave le cas en réchauffant le white spirit avant de l'envoyer dans le carburateur. Ce procédé de réchauffage empêche d'obtenir un réglage satisfaisant.

Carburateur à pétrole et white spirit: c'est la solution normale, favorable. Le mélange carburant est fait dans un carburateur qui doit rester froid. Le mélange est envoyé réchauffé dans la tubulure d'admission fondu d'une pièce avec le collecteur d'échappement. Pour obtenir un réglage favorable il a été parfois nécessaire d'abaisser le carburateur pour qu'il ne se chauffe pas au contact du collecteur. C'est cette solution qui est adaptée actuellement sur tous les tracteurs américains à pétrole.

Carburateur à plaque chauffante. On indique dans la légende que ce carburateur est celui qui donne les meilleurs résultats sur les tracteurs à pétrole. C'est la solution qui était adoptée sur le Fordson et qui a conduit à des inconvénients bien connus. La cuve contenant le flotteur est tellement près de la plaque chauffante que la température du pétrole s'élève plus ou moins et que le mélange est d'autant plus riche que la température est plus élevée. De ce fait le tracteur Fordson est bien connu pour sa forte consommation. Il est nécessaire que le conducteur ferme quelque peu le pointeau dès que le moteur est chaud pour obtenir ainsi une économie de carburant qui est de l'ordre de 15 à 20 %. Il est donc faux de dire que ce système convient tout particulièrement à l'emploi du pétrole tracteur car la solution précédente donne des résultats nettement meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

sig. C. Boudry, ing.-méc.

Inscription au recrutement en tant que conducteur de véhicule automobile, motocycliste ou conducteur de tracteur

Le Service pour la motorisation de l'armée communique:

Les hommes devant se présenter au recrutement en 1950 et qui désirent accomplir leur école de recrues comme conducteurs de véhicules automobiles, motocyclistes ou conducteurs de tracteurs, doivent **immédiatement** s'annoncer auprès du chef de section de leur domicile ou auprès du commandant d'arrondissement, où ils rempliront le formulaire d'inscription utile.

Ont droit à cette inscription:

— les chauffeurs professionnels,

— les jeunes gens entrant en contact avec des véhicules à moteur lors de l'exercice de leur activité civile.

Les hommes ayant participé à un cours préparatoire de jeunes conducteurs sont inscrits d'office et n'ont pas à remplir le formulaire précité.

«Le fonctionnement de nos motofaucheuses»

tel est le titre du fascicule no 2 des publications de l'Ass. s. de propriétaires de tracteurs

13 pages — **prix 80 cts.**
12 illustrations

Commandez cette brochure en versant fr. -.90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg.

Construction spéciale pour tracteurs «Hürlimann»:

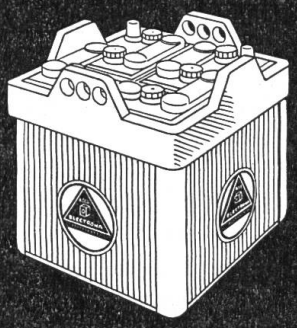

Nous livrons également:
Tous les autres types de batteries d'autos. Réparation de toutes marques.

ACCU ELECTRONA

ELECTRONA S.A.
BOUDRY / NEUCHATEL
TÉLÉPHONE (038) 64246

18'000 Tracteurs agricoles

ont été vendus en France depuis 1945 par les Usines Renault. Le tracteur agricole Renault 22/30 CV est un matériel de toute première qualité fabriqué en grande série, livré à prix avantageux et bien adapté aux besoins de l'agriculture suisse. L'exportation de ces tracteurs étant maintenant autorisée, Renault cherche des

Agents-Tracteurs qualifiés

Prière aux intéressés d'adresser une simple demande à

Autos Renault - Service tracteurs
6, Av. de Sécheron - Genève. Tél. (022) 2 71 45

Seront examinées par priorité les demandes provenant de commerçants spécialisés dans la vente des tracteurs et du matériel agricole.

Les futures recrues s'inscrivant comme motocyclistes et envisageant l'achat d'une machine militaire, doivent, en outre, par le truchement d'une attestation à retirer auprès du chef de section, fournir par écrit la preuve que l'achat et l'entretien de la motocyclette sont financièrement garantis. L'attestation dûment remplie est à remettre au chef de section.

L'administration du parc des véhicules automobiles militaires à Thoune est en tout temps à disposition pour fournir les renseignements nécessaires à l'égard de l'achat et de l'entretien de la motocyclette d'armée.

Statut des transports automobiles (STA)

Procédure d'opposition.

Le numéro 259 de la «Feuille officielle suisse du commerce», du 4 novembre 1949, contient la 150ème publication de demandes de concession se répartissant comme suit:

Modifications des publications précédentes:
2 publications de Martigny-Bourg (VS).

Demandes de transfert d'une concession de transport provisoire:
1 publication de La Chaux-de-Fonds (NE), 1 de Fribourg, 1 de Neuchâtel, 1 d'Yverdon VD.

Demandes d'ouverture d'une nouvelle entreprise soumise à concession:
1 publication de Lourtier/Bagnes (VS), 1 de Lausanne (VD).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat central, à Brougg (AG) (tél. (056) 4 20 22).

Délai d'opposition: 5 décembre 1949. Ce délai doit être strictement observé. Les oppositions formulées ultérieurement ne seront acceptées, en effet, ni par l'office fédéral des transports, ni par la TAG.

Est en droit de faire opposition celui qui prouve que la concession parte atteinte à ses intérêts professionnels. L'opposition doit être motivée par écrit et communiquée en deux exemplaires, sous pli affranchi, à l'Office fédéral des transports à Berne. Les oppositions formées contre plusieurs requérants doivent être présentées séparément. Il est recommandé d'envoyer, en plus, une copie au secrétariat central.

Procédure d'opposition.

Le numéro 271 de la «Feuille officielle suisse du commerce», du 18 novembre 1949, contient la 151ème publication de demandes de concession se répartissant comme suit:

Modification des publications précédentes:
1 publication d'Aigle (VD).

Demandes de modification d'une concession de transport définitive:
1 demande d'Ayent (VS), 1 de Vevey (VD).

Demandes d'ouverture d'une nouvelle entreprise soumise à concession:
1 demande d'Echarlens (Fr), 1 de Saignelégier (BE), 1 des Posses sur Bex (VD).

Délai d'opposition: 19 décembre 1949.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat central, à Brougg (AG) (tél. (056) 4 20 22).

Avis aux membres de la section neuchâteloise

Les membres qui n'ont pas encore versé la cotisation pour 1949 sont priés de bien vouloir le faire **jusqu'au 14 décembre 1949 au plus tard.** Le montant de la cotisation pour 1949 a été fixé, par l'assemblée générale, à frs. 10.—. Les payements seront faits au compte de chèques postaux IV 2231 (Neuchâtel) de l'Association neuchâteloise des propriétaires de tracteurs, Wavre. **Après le 14 crt, les cotisations en souffrance seront perçues par remboursement.**

Le gérant.